



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 2023-09 pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 257 650 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Tour-du-Lac

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la municipalité de Duhamel a procédé à l'analyse de la demande lors de la réunion qui s'est tenue le 23 mars à 9 h 00.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Madame Liette Quenneville, dg
1890, rue Principale
Duhamel, Québec, J0V1G0

Tél. 819 428-7100 poste 1602
dg@municipalite.duhamel.qc.ca

Donné à municipalité de Duhamel, ce 23 mars 2026

Lydia K. Grenier
Inspectrice municipal